

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N°76-20 du 26 Janvier 1976

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 27 Janvier 1976, le Capitaine Adolphe BIAOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative assurera l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - CNR4 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - Ministères 13 - SPD 2 - JORD 1